

# **COMPTE-RENDU**

## **Conseil Municipal du 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt trois, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2014

**PRESENTS :** Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, D. BUTHION, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A.GODET, I. NGUYEN, G. AZZOPARDI, O. HIRSCH, L. RELAVE, J. MAILLEUR, H. FANJAT, J. SOULIER.

**EXCUSE(S) :**

**ABSENT(S) :** J-N REGAL

**SECRETAIRE :** I. NGUYEN

### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire appelle à candidature pour les fonctions de secrétaire de séance.

I. NGUYEN se porte candidate et est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2014.**

Le procès verbal est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (H. FANJAT).

### **DELIBERATION N°020 : ELECTION DES ELUS MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que lors du dernier conseil, il a été présenté les thématiques des commissions municipales permanentes ainsi que le nombre de membres les composant.

Pour rappel les commissions composées chacune de 6 membres (hors Président) sont les suivantes :

- Finances,
- Affaires Scolaires et Périscolaires,
- Affaires Sociales,
- Travaux, Réseaux, Environnement, Patrimoine
- Urbanisme,
- Information, Communication,
- Animation, Sports et Culture.

Il convient donc de procéder pour chaque commission à l'élection de ses membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un scrutin à main levée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Les membres présents acceptent, à l'unanimité.

Pour la **commission AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**, se portent candidats :

- Julia SOULIER
- Marie-Thérèse ODRAT
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Isabelle NGUYEN
- Lydie RELAVE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

- Julia SOULIER
- Marie-Thérèse ODRAT
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Isabelle NGUYEN
- Lydie RELAVE

Pour la **commission AFFAIRES SOCIALES** se portent candidats :

- Jacqueline MAILLEUR
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle NGUYEN
- Gilles AZZOPARDI

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission AFFAIRES SOCIALES :

- Jacqueline MAILLEUR
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle NGUYEN
- Gilles AZZOPARDI

Pour la **commission ANIMATION SPORTS ET CULTURE**, se portent candidats :

- Julia SOULIER
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Hubert JANIN
- Olivier HIRSCH
- Dominique BUTHION
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission ANIMATION SPORTS ET CULTURE :

- Julia SOULIER
- Muriel PELAGOR-DUMOUT

- Hubert JANIN
- Olivier HIRSCH
- Dominique BUTHION
- Ariane GRES

Pour la **commission FINANCES**, se portent candidats :

- Hervé FANJAT
- Alain GRANADOS
- Olivier HIRSCH
- Gilles AZZOPARDI
- Lydie RELAVE
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission FINANCES :

- Hervé FANJAT
- Alain GRANADOS
- Olivier HIRSCH
- Gilles AZZOPARDI
- Lydie RELAVE
- Frédéric VALOT

Pour la **commission INFORMATION COMMUNICATION**, se portent candidats :

- Jacqueline MAILLEUR
- Alain GRANADOS
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle MAURIN
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission INFORMATION COMMUNICATION :

- Jacqueline MAILLEUR
- Alain GRANADOS
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle MAURIN
- Ariane GRES

Pour la **commission TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE** se portent candidats :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Frédéric VALOT

Pour la **commission URBANISME**, se portent candidats :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Alain GRANADOS
- Hubert JANIN
- Gilles AZZOPARDI
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission URBANISME :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Alain GRANADOS
- Hubert JANIN
- Gilles AZZOPARDI
- Frédéric VALOT

Les commissions municipales sont présidées de droit par le Maire et désignent lors de leur première réunion leur vice président qui pourra les présider et les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

#### **DELIBERATION N°021 : DÉSIGNATION DES ÉLUS DÉLÉGUÉS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les élus délégués titulaires et suppléants dans divers syndicats intercommunaux conformément aux dispositions des articles L 2121-33 et L 5211-6 à L 5211-8 du CGCT.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un scrutin à main levée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Les membres présents acceptent, à l'unanimité.

Les syndicats intercommunaux appelant un ou plusieurs délégués de la commune sont les suivants :

SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) dont les statuts prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :

Se portent candidats en qualité de délégué titulaire :

- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Annie GODET

Se portent candidats en qualité de délégué suppléant :

- Lydie RELAVE
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SISLS :

- Muriel PELAGOR-DUMOUT et Annie GODET : délégués titulaires
- Lydie RELAVE et Ariane GRES. : délégués suppléants

SEDI (Syndicat Energie De l'Isère) dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Se porte candidat en qualité de délégué titulaire :

- Alain GRANADOS

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :

- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SEDI :

- Alain GRANADOS : délégué titulaire
- Ariane GRES : déléguée suppléante

SIENV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne) dont les statuts prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :

Se portent candidats en qualité de délégués titulaires :

- Hubert JANIN
- Dominique BUTHION

Se portent candidats en qualité de délégués suppléants :

- Isabelle MAURIN
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SEDI :

- Hubert JANIN et Dominique BUTHION : délégués titulaires
- Isabelle MAURIN et Frédéric VALOT : délégués suppléants

SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse sur Rhône) dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Se porte candidate en qualité de déléguée titulaire :

- Marie-Thérèse ODRAT

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :

- Isabelle NGUYEN

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SEDI :

- Marie-Thérèse ODRAT : déléguée titulaire
- Isabelle NGUYEN : déléguée suppléante

SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail) dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Se porte candidat en qualité de délégué titulaire :

- Gilles AZZOPARDI

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :

- Muriel PELAGOR-DUMOUT

Le conseil municipal, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SIRCAT :

- Gilles AZZOPARDI : délégué titulaire
- Muriel PELAGOR-DUMOUT : déléguée suppléante

### **DELIBERATION N°022 : ELECTION DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il conviendra de désigner les membres élus au sein de la commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission doit être composée du Maire (ou son représentant), Président de droit et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En application des articles L 2121-22 du CGCT et 22 du Code des Marchés Publics, le vote a lieu à scrutin secret.

Le vote a lieu à bulletin secret, il y a lieu de désigner 2 assesseurs :

Sont désignés par le conseil en qualité d'assesseurs pour l'élection des membres de la CAO :

- Hubert JANIN
- Dominique BUTHION

Se portent candidats en qualité de membres **titulaires** les conseillers municipaux suivants regroupés en deux listes :

- Alain GRANADOS
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
  
- Jean-Noël REGAL
- Hervé FANJAT
- Jacqueline MAILLEUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe déposés dans l'urne) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Sièges à pourvoir : 3
- Quotient électoral : 6

Liste ayant pour tête de liste	Voix obtenues	Attribution au quotient (= 1 <sup>ère</sup> répartition)	Attribution au + fort reste	TOTAL (en nbe de sièges)
Alain GRANADOS	15	2.50	3	3
Jean-Noël REGAL	3	0.50	3	0

Au vu des résultats du scrutin, sont donc élus **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Alain GRANADOS
- Didier MEZY
- Hubert JANIN

Se portent candidats en qualité de membres **suppléants** les conseillers municipaux suivants regroupés en une liste :

- Gilles AZZOPARDI
- Ariane GRES
- Jean-Noël REGAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe déposés dans l'urne) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Sièges à pourvoir : 3
- Nombre de voix obtenues par la liste : 18

Au vu des résultats du scrutin, sont donc élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Gilles AZZOPARDI
- Ariane GRES
- Jean-Noël REGAL

### **DELIBERATION N°023 : URBANISME : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RAVALEMENTS DE FACADES**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire informe le conseil municipal de la parution du décret n°2014-253 en date du 27 février 2014 qui dispense notamment les ravalements de façades de toute formalité sauf :

- dans les secteurs et espaces protégés au titre des codes du patrimoine et du code de l'environnement
- dans les périmètres délimités par le PLU
- dans les périmètres délimités par délibération du conseil municipal.

Cependant le texte prévoit qu'il est possible de soumettre les ravalements de façades à autorisation par délibération du Conseil Municipal.

Afin de garder une harmonisation des coloris de façades Madame le Maire propose de soumettre ces travaux de ravalements à autorisation (déclaration préalable) conformément au Plan Local d'Urbanisme de Chuzelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soumet les travaux de ravalements de façades à autorisation préalable (déclaration préalable).

La séance est levée à 21h05.

Le Maire  
Marielle MOREL

